



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon

## Édito

*Je suis heureux de vous présenter ce premier numéro de "INF'EAU Verdon". L'objectif de cette lettre est d'informer l'ensemble des acteurs, riverains et partenaires sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Verdon : travaux en cours, connaissance du fonctionnement de la rivière, droits et devoirs des riverains et des élus, réglementation, avancée du S.A.G.E...*

*A la création du Parc, les élus ont fixé comme objectif prioritaire la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant du Verdon et ont décidé de favoriser la mise en place d'un S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Celui-ci permettra de dénouer les oppositions ou conflits liés à l'eau, ressource partagée par de nombreux usagers, et d'élaborer une politique locale, équilibrée et durable de la gestion de l'eau.*

*L'élaboration du S.A.G.E. étant basée sur la concertation et l'implication de tous les acteurs, cette lettre permettra d'informer chacun d'eux en apportant la vision globale nécessaire à la gestion de tout cours d'eau.*

Le Président de la Commission  
Eau du Parc du Verdon  
Dominique JOUBERT  
Maire de Vinon-sur-Verdon

# INF'EAU VERDON

Partageons notre rivière...

*Édité par le Parc naturel régional du Verdon dans le cadre du S.A.G.E. Verdon. N°1 - Avril 2003.*

## INFOS PRATIQUES

### Le bassin versant du Verdon

La notion de bassin versant est fondamentale dans le domaine de la gestion d'un cours d'eau. C'est pourquoi dans le domaine de l'eau, le Parc du Verdon intervient sur tout le bassin versant, soit 69 communes, et non pas uniquement sur les 45 communes de son territoire.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ? C'est l'ensemble des surfaces qui collectent les eaux vers une rivière et son exutoire. Il est délimité par la ligne de partage des eaux, au-delà de laquelle celles-ci s'écoulent vers d'autres milieux aquatiques : Asse, Durance, Argens...

Le bassin versant du Verdon, c'est donc :

- Une superficie de 2289 km<sup>2</sup>
- 69 communes, réparties sur 4 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var) : ce ne sont pas uniquement les communes traversées par le cours d'eau ! De Puimoisson à Montmeyan, d'Andon à Saint-Paul-lez-Durance, d'Allos à Seillans, toutes les communes du bassin versant ont un lien plus ou moins direct avec le Verdon.

Généralement, la gestion de l'eau se résume en une juxtaposition et une succession d'actions isolées. L'objectif d'une gestion globale du bassin versant est donc de créer un cadre d'action commun rassemblant les acteurs et institutions sur un territoire cohérent, en tenant compte des interactions avec tous les domaines de la politique d'aménagement du territoire (urbanisme, gestion des déchets...).



## "Le S.A.G.E. : qu'est-ce que c'est, à quoi ça sert ?"

Qu'est-ce que c'est ?

Le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), c'est un DOCUMENT qui :

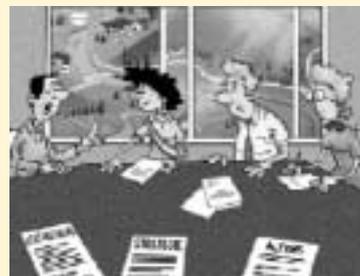
- Propose une qualité d'eau à atteindre dans un délai donné
- Propose une répartition de l'eau entre les différentes catégories d'utilisateurs
- Identifie les milieux aquatiques et les zones humides sensibles à protéger
- Propose des objectifs de lutte contre les risques liés aux inondations.

*Le S.A.G.E permet de dénouer les oppositions et les conflits d'usage.*

Qui l'élabore ?

Le S.A.G.E. est élaboré par la Commission Locale de l'Eau : la C.L.E.

- C'est une instance de concertation et de mobilisation
- Elle est créée par Arrêté Préfectoral
- Elle est représentative de tous les acteurs et usagers de l'eau
- Elle est constituée à 50 % d'élus, à 25 % de représentants d'utilisateurs et à 25 % de représentants de l'État.



*La C.L.E est le "parlement de l'eau" du bassin versant, elle organise la concertation entre tous les acteurs.*

Quelle est sa portée ?

Le S.A.G.E. est un document à PORTÉE REGLEMENTAIRE :

- Les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le S.A.G.E. C'est le cas par exemple des décisions administratives relatives aux prélèvements et aux rejets soumis à autorisation, aux installations classées, aux périmètres de protection, à la gestion des inondations, aux travaux en rivière...
- Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions du S.A.G.E. C'est le cas par exemple des PLU (anciens POS).



*Une fois le S.A.G.E. approuvé, les actions qu'il préconise seront mises en œuvre par différents maîtres d'ouvrage : travaux concernant l'assainissement, l'entretien ou la restauration des milieux, les protections contre les inondations ou les érosions...*



## Seuil de Gréoux-les-Bains : opération de transfert des truites

Le seuil de Gréoux-les-Bains constitue un obstacle physique infranchissable pour les populations piscicoles.

Le 30 septembre dernier, le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) a organisé, comme chaque année, une opération de transfert des truites en amont du seuil, en collaboration avec l'AAPPMA (association de pêche) de Saint-Martin-de-Brômes et EDF. Les poissons ont été capturés en aval du seuil, grâce à une pêche électrique, puis remontés et relâchés en plusieurs points en amont de Gréoux-les-Bains, dans le Verdon et l'Auvestre.

Cette action permet aux truites bloquées au pied du seuil de retrouver les zones de frayères les plus favorables à la reproduction. Il faut rappeler que les poissons "sont tous des migrateurs, à une période ou une autre de leur cycle biologique. En effet, pour se reproduire, grossir, s'abriter, tout poisson se déplace par des migrations partielles longitudinales ou transversales" (extrait du SDAGE). Pour la truite fario, la remontée vers les zones de reproduction a lieu de la fin de l'automne à la moitié de l'hiver.

*A noter : A l'avenir, le S.A.G.E. devrait proposer des aménagements pour rétablir les continuités piscicoles.*



## Interventions urgentes du SIVU (Syndicat intercommunal d'entretien des berges) sur les rives de l'Issole

L'équipe du SIVU d'entretien des berges du Verdon est née en 1995, suite aux crues de novembre 1994 qui avaient laissé derrière elles de nombreux dégâts sur les rives du Verdon et de ses affluents, mettant en évidence les conséquences d'un manque d'entretien et de gestion de nos rivières. Depuis, l'équipe du SIVU parcourt les rivières d'Allos à Rougon, et met en œuvre le programme de travaux visant à améliorer les conditions d'écoulement, réduire les risques d'inondation, améliorer la qualité des milieux aquatiques et mettre en valeur l'aspect paysager.

La montée des eaux de l'Issole au mois de novembre a entraîné sur la commune de Thorame-Basse quelques dégâts le long de la D 752 en direction de La Valette. Heureusement le SIVU

avait réalisé l'été dernier un travail d'entretien préventif en abattant les gros arbres présentant des risques d'effondrement dans la rivière, ce qui a limité les dégâts. L'équipe du SIVU a tout de même dû procéder fin novembre au dégagement des arbres abattus par la crue, à l'enlèvement des embâcles et à l'abattage des arbres rendus menaçants par les érosions de berges.

Le SIVU a montré son utilité, son efficacité et sa capacité de réaction face aux événements. Cette équipe de spécialistes, qualifiés et expérimentés, apparaît comme nécessaire pour l'entretien et la mise en valeur de nos rivières, et la gestion du risque lié aux inondations.



## Études en cours...

Le Parc est porteur depuis 2 ans d'une étude globale sur tout le bassin versant du Verdon, en cours de finalisation.

Celle-ci a permis de définir un plan pluriannuel d'actions concernant tous les aspects de la gestion de la rivière et de ses affluents : protections contre les crues et les érosions, restauration et valorisation du lit et des berges, préservation et restauration des biotopes, rétablissement des continuités piscicoles, amélioration de la qualité des eaux...

Cette lettre permettra de vous informer régulièrement sur les résultats de l'étude et la mise en œuvre des actions.

## Biblio...

Reçu au PNR, un nouveau guide du Ministère de l'Écologie sur les "modalités techniques du contrôle des installations d'assainissement non collectif des habitations individuelles". Il vise à faciliter la réalisation des contrôles par les Services Publics d'assainissement non collectif, et présente des éléments pour aider les particuliers à choisir la filière à mettre en place pour leur habitation.

Ce guide est consultable au PNR et téléchargeable sur le site :

[www.eaufrance.com](http://www.eaufrance.com).



# LE FORUM DE L'EAU



Le S.A.G.E. est l'affaire de tous les acteurs de l'eau. Cet espace vous est donc consacré : à vos plumes !

Envoyez (courrier, mail, fax...) vos articles, anecdotes, photos, remarques au PNR Verdon. C'est en vous exprimant que vous ferez vivre ce bulletin.

La chargée de mission « eau » est à votre disposition pour recueillir vos attentes sur les sujets à traiter, vos témoignages....

## Les crues du mois de novembre

Le mois de novembre 2002 a été marqué par des précipitations importantes dans toute la région PACA. Le cumul des précipitations a par exemple atteint, entre le 1<sup>er</sup> et le 25 novembre, 286 mm à Saint-André-les-Alpes, 375 mm à Bargemon, 539 mm à Valderoure. Des crues se sont produites sur le Verdon et ses affluents et quelques dégâts ont été observés, par exemple à Thorame-Basse sur l'Issole (voir article en page précédente), à Brenon sur le Jabron (une érosion de berge a emporté un chemin d'exploitation).

Ces crues ont entraîné une augmentation des débits entrant dans les retenues du Verdon. Les hydrauliciens d'EDF - Groupe d'Exploitation Hydraulique Haute-Provence - ont exploité les ouvrages conformément aux consignes d'exploitation approuvées par l'administration (DRIRE). Les barrages ont joué un rôle modérateur dans la gestion de la crue en encaissant les pointes de débit et stockant d'importants volumes. La crue, de fréquence décennale, s'est déroulée en deux épisodes. Lors du premier, le plus important, les débits maxima entrant à Castillon et Sainte-Croix ont été respectivement de 350 et 470 m<sup>3</sup>/s. Les débits maxima lâchés à Chaudanne et Gréoux ont été de 300 et 125 m<sup>3</sup>/s. 80 millions de m<sup>3</sup> ont été stockés dans les retenues du Verdon.



« Le seuil de Gréoux-les-Bains (voir article page précédente) lors du lâcher au barrage de Gréoux. »

Parc naturel régional du Verdon  
Domaine de Valx - BP 14  
04360 Moustiers-Sainte-Marie

Tél. 04 92 74 68 00  
Fax. 04 92 74 68 01

Contact : Corinne GUIN  
Chargée de mission milieux aquatiques  
E-Mail : [cguin@parcduverdon.fr](mailto:cguin@parcduverdon.fr)

